

DON D'ORGANES : IL SE BAT CONTRE LES IDÉES REÇUES

Édouard Bem a été greffé du foie. Depuis, il intervient pour informer le grand public sur le don d'organes. Et inviter les personnes à faire connaître clairement leur position.

L'an dernier, Édouard Bem a parcouru 7 000 kilomètres au volant de sa voiture pour évoquer le don d'organes dans l'est et le sud du département. Cet habitant de Gilocourt, à côté de Crépy-en-Valois, partage son expérience de greffé. Il fait passer le message suivant au cours des journées défense et citoyenneté, dans les écoles ou dans les maisons de retraite : « S'inscrire sur le registre national des refus si on ne veut pas donner ses organes ; prévoir une carte si on est pour et le faire savoir à ses proches. »

En France, tout le monde est donneur potentiel, à moins d'avoir exprimé son refus. Depuis 2017, il est également possible de choisir les organes qu'on ne veut pas léguer. S'il n'est pas inscrit sur le registre national des refus, les médecins consultent les proches pour connaître les volontés du défunt. Un moment d'autant plus délicat, si le sujet n'a pas été abordé auparavant dans la famille. « Un médecin ne veut pas qu'il y ait des tensions à cause d'un don d'organes », glisse Édouard Bem, âgé aujourd'hui de 69 ans.

« LA GREFFE, C'EST LE DERNIER RECOURS »
C'est en 2000 que les médecins découvrent que son foie est détruit à 80 %, « à cause du trop bien vivre ». Ce directeur commercial reprend son travail « de façon quasi normale », mais est confronté à partir de 2005 des crises d'encéphalopathie. « Cela ressemble à une crise de démence ; le foie ne fonctionne pas assez vite pour le cerveau qui bugue. » Il est pris en charge à l'hôpital Beaujon de Clichy. « Ils ont détecté des nodules dans le foie. Nodules, c'est le mot sympa pour ne pas dire cancer. »

Le 15 mai 2009, il apprend que son



Édouard Bem est administrateur au sein de l'Association départementale pour le don d'organes et de tissus humains (Adot 60).

26 PATIENTS PRÉLEVÉS À COMPIÈGNE DEPUIS 2010

S'il n'effectue pas de greffe, le centre hospitalier de Compiègne-Noyon a l'autorisation de prélever des organes. En 2018, quatre patients ont été ainsi prélevés ; 26, au total, depuis le lancement de cette activité, en 2010, ce qui représente 75 organes. « On peut greffer le cœur, le poumon, le foie, le rein, le pancréas, l'intestin, liste le docteur Alexandru Nica, anesthésiste réanimateur à l'hôpital. Le rein et le foie, jusqu'à n'importe quel âge. »

Il poursuit : « Les prélèvements se font sur des patients placés en réanimation et diagnostiqués en mort encéphalique. Le diagnostic est très codifié. Les familles ont parfois un peu de difficultés à comprendre, car le cœur bat. » Ce cœur battant est indispensable pour garder les organes intacts, mais l'équilibre du corps n'est plus réglé que par des machines. Les attributs - s'ils sont sains - sont retirés et

pris par des établissements pratiquant les greffes. « Ils peuvent même partir à l'étranger, s'il n'y a pas de receveur en France », précise Alexandru Nica. Le praticien observe qu'« il y a de plus en plus de personnes sur liste d'attente, car on arrive à soigner maintenant davantage de maladies par greffe ». Il engage les familles à discuter du sujet « qui reste tabou pour beaucoup de monde ». Cela facilite la tâche des médecins de connaître la position du patient de son vivant.

Le centre hospitalier prélève également les tissus et les cornées. Depuis 2010, 698 cornées ont été prélevées. Dans ce cas, l'opération peut être menée sur un patient au cœur arrêté, dans un certain délai. « On va faire de plus en plus de greffes de cornées, prédit le docteur Alexandru Nica, les lentilles pouvant causer de petites lésions. » ■

cancer est éradiqué et qu'il peut prétendre à une greffe. « J'avais 60 ans et peu de chance que cela arrive, car les jeunes sont prioritaires sur les vieux. »

Pourtant en juillet 2009, le téléphone sonne. C'est l'hôpital qui le prévient qu'un foie est disponible : « Venez vite. » « J'étais sur la liste des super-urgents dans la catégorie seniors, poursuit-il. Je ne le savais pas, mais il ne me restait que quelques mois à vivre. La greffe, c'était le dernier recours. »

« Aucune religion ne dit qu'il ne faut point donner ses organes »

Édouard Bem

Comment vit-il depuis ? « La greffe, elle tient toujours, si vous vous conformez à ce que dit l'hôpital et si vous arrêtez à 100 % l'alcool, la drogue, le tabac, pour que les antirejet soient efficaces. »

Ne pouvant remercier la famille de son donneur - l'anonymat est la règle -, il décide de rejoindre l'Association départementale pour le don d'organes et de tissus humains (Adot 60) et de mieux faire connaître le sujet.

Édouard Bem rappelle que le taux de refus est en légère baisse les dernières années, mais que la Picardie affiche un taux plus élevé que la moyenne française (en 2018, 53 % contre 30 %).

Il peste contre « les idées reçues, tellement mauvaises ». Par exemple ? « Aucune religion ne dit qu'il ne faut point donner ses organes. Dans une maison de retraite, j'ai entendu qu'il fallait que le corps soit enterré en entier... », se désole-t-il. ■

PG